



# FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2011-2012

## Service Jeunesse

### ENFANT

NOM DE L'ENFANT : .....

Photo

PRENOM DE L'ENFANT : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

AGE : ..... SEXE : .....

ADRESSE MAIL DE L'ENFANT : .....

### RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT

NOM PERE : ..... PRENOM : .....

NOM MERE : ..... PRENOM : .....

TEL PERE : ..... TEL MERE : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TEL DOMICILE : .....

N° ALLOCATAIRE CAF : ..... QUOTIENT FAMILIAL : .....

ADRESSE MAIL DE LA FAMILLE : .....

*Les informations contenues dans cette fiche ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès de la mairie de Crolles, conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/4/80 de la CNIL. Les destinataires des informations sont : la caisse d'allocations familiales et la Ville de Crolles.*

### AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) : .....

Autorise mon enfant à participer aux activités du service jeunesse de la ville de Crolles.

autorise mon enfant à rentrer seul après les activités.

n'autorise pas mon enfant à rentrer seul après les activités et je donne le nom des personnes habilitées à récupérer l'enfant en plus du ou des responsable(s) légal(aux)

NOM / PRENOM: .....

NOM / PRENOM: .....

Autorise les professionnels du service jeunesse à :

oui  non véhiculer mon enfant dans le cadre des activités du service jeunesse

oui  non utiliser l'image de mon enfant dans le cadre de la promotion des activités du service jeunesse (site internet, presse, bulletin municipal, plaquettes d'activités du service jeunesse...)

#### Assurance

Atteste avoir souscrit une assurance responsabilité civile en cours de validité pour mon enfant.

#### Soins

Autorise mon enfant à pratiquer toutes activités sportives et m'engage à vérifier qu'il ne présente pas de contreindication médicale

Autorise les personnes mandatées à pratiquer tous les soins et interventions d'urgence rendus nécessaires par l'état de mon enfant.

#### À noter

Les objets personnels (téléphone, MP3...) sont sous la responsabilité de leur propriétaire. La commune de Crolles décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

***Cette fiche de renseignements est valable du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2012.***

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis sur la fiche de renseignements et la fiche sanitaire de liaison.

À Crolles le :

Signature :